

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-
BARNABE
DU VENDREDI 20 JANVIER 2017 à 20 heures 30

Etaient présents : M. LE FRANC, Mmes BOUTIER, PHILIPPE, MM. JOUAN, MAHEO, Mme BARAN, M. ROUILLE, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents : Mme Lyne MILBEO – M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ROUILLE

Ouverture de la séance à 20 heures 40

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016 est adopté.

1. **RUE DES PEUPLIERS – TERRAIN DE M. GASTARD POUR ACCES AU TERRAIN MULTISPORTS**
Le conseil valide l'acquisition de 23 m² à titre gratuit avec la pose d'une clôture en limite de propriété. L'acte sera établi par la SCP OUVRARD et SOUEF de Loudéac.
2. **ECHANGE DE TERRAINS POUR LA NOUVELLE STATION D'EPURATION - NOTAIRE**
Le conseil autorise le Maire à signer l'acte notarié d'échange des terrains ZM 26 et ZD 14p auprès de la SCP OUVRARD et SOUEF.
3. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**
Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles AD n° 93 et 94, et les parcelles ZD n° 100 et 105.
4. **EMPRUNT POUR LA STATION D'EPURATION**
Le conseil retient les propositions du crédit agricole pour un prêt à taux fixe de 300 000 € remboursable sur 20 ans et un prêt à taux variable de 200 000 € qui sera remboursé au terme de 2 ans maximum.
5. **SDE – RUE JEAN JAURES**
Le conseil approuve les travaux sur l'éclairage public rue Jean Jaurès et sur le réseau téléphonique. La participation communale sera de 2 340 € pour EP et de 1 770 € pour le téléphone. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante avec le SDE.
6. **MATERIELS D'OCCASION – PRIX DE VENTE**
Le conseil fixe à 100 € le prix de cession de la débroussailleuse RANSOMES et à 700 € pour l'épareuse.

Arrivée de M. Eric LE POTTIER à 22 heures 05
7. **RUE GL DE GAULLE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**
Le conseil décide de faire réaliser les travaux de canalisations eaux usées et eaux pluviales pour cette année et reporte à 2018 les travaux d'aménagement de la rue.
8. **REGLEMENT DU LOTISSEMENT TRISKEL**
Le conseil modifie le règlement dans son article 11.3 pour les couvertures et toitures en supprimant les interdits sur les membranes en PVC et les bardeaux d'asphalte ou l'aluminium.
Monsieur le maire est autorisé à déposer une déclaration d'aménagement modificative.

Décisions du Maire pour information :

- Etat des restes à réaliser 2016 pour le budget 2017 (Commune) :
204 545 € en dépenses
43 900 € en recettes
- Etat des restes à réaliser 2016 pour le budget 2017 (Assainissement) :
981 698 € en dépenses
765 519 € en recettes
- Virements de Crédits sur le budget général de 2016 :

Section de fonctionnement dépense

Compte 022 : -1385 € Compte 673 : +1385 €
--

Pour informations :

- Point sur les investissements à prévoir pour 2017

Clôture de la séance : 22 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 janvier 2017.

A Saint-Barnabé, le 21 janvier 2017

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre ROUILLE

Le Maire,
Georges LE FRANC